

GROUPEMENT INGENIERIE DES RISQUES

Sainte-Feyre, le 19 JUIN 2025

N° 285-2025/GIR **CM**

Affaire suivie par : Capitaine DAVIGO

Service : Prévention Industrielle et Planification

Tel : 05.55.41.40.58

Mail : gprv.prs@sdis23.fr

La préfète de la Creuse

à

Madame la Directrice Départementale
des Territoires
Cité Administrative
BP 147
23003 GUERET

OBJET : Défense extérieure contre l'incendie - Commune d'AHUN
Projet de construction d'un parc agrivoltaïque
sis Beauregard - De La Cote


REFER : Votre transmission du 05/06/2025
Dossier PC n° 023 001 24 D0004

Par transmission rappelée en référence, vous avez bien voulu me communiquer pour avis, un dossier relatif à la construction d'un parc agrivoltaïque de 26 hectares, réparti en 1 enceinte clôturée et dont la puissance estimée sera de 14,12 MWc.

Le projet présenté dans le dossier respecte les préconisations actualisées en matière de sécurité incendie, notamment en termes d'accessibilité du site et de la défense extérieure contre l'incendie, établies par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse (disponibles sur www.sdis23.fr).

Par conséquent, j'émet un **avis favorable** sur le projet en matière de sécurité incendie.

Les autres points de préconisations susmentionnées dans le guide de prescriptions du SDIS (accès, pistes internes, îlots, consignes de sécurité...) relevant de la sécurité "interne" du site restent de l'entière responsabilité de l'exploitant.

Pour la préfète, et par délégation
Le Directeur Départemental Adjoint
des Services d'Incendie et de Secours,
Directeur par intérim,

Colonel Eric COLLARD.